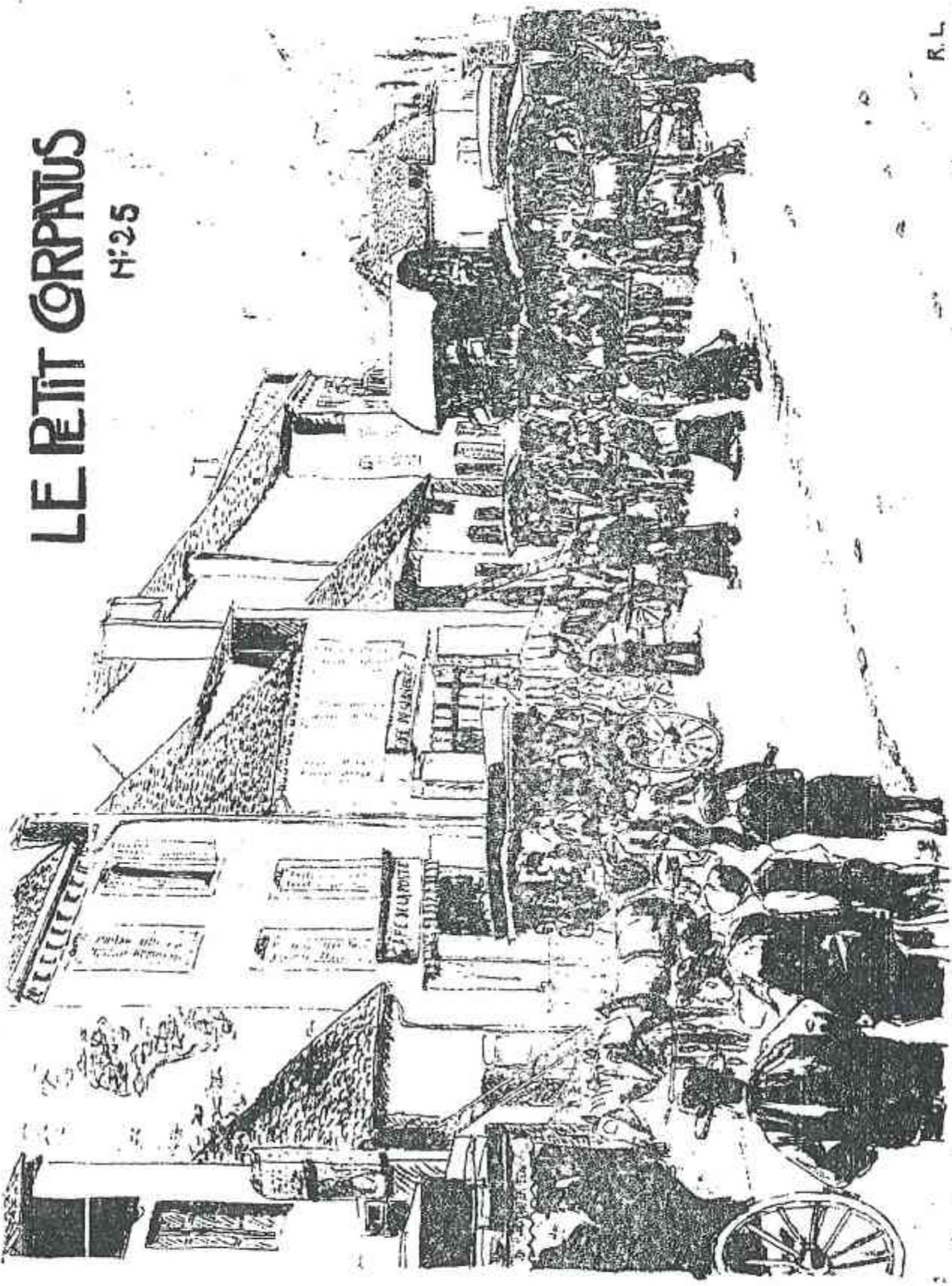


M: Roux

LE PETIT CORPUS

N°25



R. L.

CORPUS 22 AOUT 1905

dessin de mr. Robert LIPS



CORPS

dépeuplement, des remèdes pour guérir

CORPS fait partie de ces communes perchées dans les montagnes du Sud de l'Isère qui risquent de disparaître à cause du dépeuplement. Chef-lieu d'un petit canton de la vallée de la Matheysine, entre la Mure et Gap. De 1.500 habitants en 1950, il ne reste que 460 résidents, du déclin économique... Situation irréversible ? Depuis que les Corpatus, c'est ainsi qu'on les appelle, ont élu leur nouveau maire, Gérard CARDIN, la physionomie du village a profondément changé et l'espoir ravient.

En quelques mois, la municipalité socialiste a tout bouleversé : restauration de la partie ancienne du village, création d'une maison de retraite, installation d'une communauté thérapeutique avec des fonds départementaux pour soigner malades mentaux et toxicomanes, création d'un Club du 3^e Age, rénovation de l'école primaire, rachat d'un hôtel pour aménager 9 appartements H.L.M.. Le maire, lui-même seul médecin dans un rayon de 18 km, a fait venir un kinésithérapeute (qui, outre ces activités, prend en charge l'éducation physique des scolaires), un coiffeur, des commerçants. Le village renait, sort de son apathie.

DES ATOUTS... QU'IL FAUT UTILISER

Certes, la commune n'est pas pauvre. Station touristique d'été, elle perçoit les taxes professionnelles de 8 hôtels, de l'EDF qui a construit vers les années 35 le barrage du Sautet, sans compter le bénéfice des retombées touristiques du plan d'eau et de la base nautique municipale. Le budget est confortable sans être exorbitant : 120 MF. Mais cela ne suffit pas à expliquer l'emploi des investissements et des frais de fonctionnement qui découlent des projets en cours de réalisation. En réalité, Gérard CARDIN et son équipe jouent sur tous les claviers, exploitent au

maximum les réglementations, les aides de l'Etat, de la région, du département. Elle ne sont pas toujours négligeables pour les zones de montagne menacées, mais encore faut-il savoir les utiliser.

Pour recréer une activité, un atelier rural a pu ainsi être lancé avec l'aide du Comité d'expansion départemental et de la Rénovation rurale en montagne qui dépend de la DATAR. Cet atelier, de confection, fournit douze emplois non saisonniers aux femmes du village. Devant le succès de cette initiative un second atelier, mais cette fois « protégé » qui fabriquera des jouets en bois, est prévu pour la fin de l'année. Car Gérard CARDIN souhaite s'occuper plus activement des « malades » de la communauté thérapeutique, les réinsérer dans la vie sociale. Il sera ouvert à tout le monde, au Club du 3^e Age, aux enfants et aux adultes du village, même aux vacanciers.

UNE ESTAFETTE CONTRE LA SOLITUDE

« Souvent, il suffit de peu de choses pour recréer la vie, l'animation dans un village ». La régie communale de transports inaugurée en juillet dernier illustre cette constatation. Avec une estafette de neuf places, deux lignes ouvertes, 6.500 personnes ont été transportées en 5 mois.

« Nous avons créé ce service pour de multiples raisons, explique Gérard CARDIN, pour élargir le Club du 3^e Age aux communes voisines, assurer le transport scolaire des hameaux isolés. Aujourd'hui les gens se sentent moins isolés, certains descendent systématiquement à Corps pour suivre les activités du Club ou venir faire leur marché, les commerçants ne s'en plaignent pas, au contraire ».

Là encore, la municipalité a joué sur plusieurs tableaux. Le départe-



ment prend en charge 85 % du déficit des transports privés en zone rurale, la commune reçoit, en outre, 16.000 F au titre des transports scolaires et 1.900 F du Secrétariat aux Transports qui suit attentivement l'expérience. Résultat, le budget est équilibré pour l'instant.

L'effet conjugué de toutes ces mesures a modifié l'état d'esprit des habitants. Les jeunes couples ne quittent plus le village. La plus grande fierté de Gérard CARDIN est d'annoncer une quinzaine de nouvelles naissances pour 1978 alors que la moyenne des années précédentes atteignait à peine 3 ou 4. Déjà la municipalité se tient prête à les accueillir. Les dossiers de la future maternelle et de la crèche (pour les mères qui travaillent) sont déjà constitués...

Corps est-il un cas particulier ?

Gérard CARDIN marque une certaine réticence à le reconnaître. « Ma nouvelle expérience de maire me fait dire que bien des réalisations de Corps sont transposables ailleurs, notamment la régie des transports.

« Cas particulier peut-être, conclut-il, mais bien des choses pourraient être réalisées dans beaucoup d'autres chefs-lieux ruraux ».

PARIS, le 30 Mai 1978

Monsieur le Préfet
Préfecture de l'Isère38 - GRENOBLE

Monsieur le Préfet,

Le 19 Mai, s'est tenue à la MURE une réunion importante en présence d'une vingtaine de Maires, les Conseillers Généraux des cantons de VIZILLE, LA MURE, CORPS et VALBONNAIS, de Monsieur le Sénateur MISTRAL et de moi-même, sur les problèmes de la RN 85.

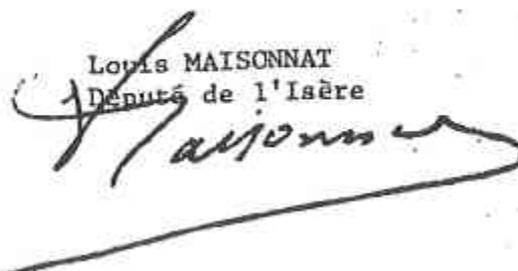
Au cours de cette réunion, l'unanimité s'est faite sur l'urgence de procéder à des travaux de remise en état de la RN 85 dès cette année. Les élus considèrent, en effet, qu'en l'état actuel cette route est dangereuse, et que ses mauvaises conditions de circulation sont incompatibles avec son importance économique et sa fréquentation élevée surtout en période estivale.

De plus, ils comprennent mal que, malgré la décision du C.I.A.T du 13 Février 1978 reconnaissant l'importance vitale de cet axe pour les régions de montagne traversées, aucun travaux de remise en état ne soient prévus cette année, surtout en ce qui concerne les secteurs les plus touchés, à savoir la traversée de PIERRE-CHATEL jusqu'au lac de PETICHET, et l'arrivée Nord de CORPS:

Pour toutes ces raisons, les Maires concernés souhaiteraient vous rencontrer dans les meilleurs délais, afin de vous expliquer leurs problèmes et voir comment les travaux les plus urgents pourront être réalisés dès cette année.

Je me permets donc d'insister pour que vous receviez une délégation de Maires que j'accompagnerai. Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

Louis MAISONNAT
Député de l'Isère


Monsieur le Député,

Vous aviez bien voulu appeler mon attention sur les travaux de réfection de la R.N. 85 dont vous souhaitez qu'ils puissent être entrepris le plus rapidement possible.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Directeur des Routes, à qui j'ai récemment, en liaison avec le Directeur Département de l'Équipement, rappelé l'urgence du renforcement de la R.N. 85, vient de m'indiquer qu'il prenait toutes dispositions pour financer le renforcement coordonné de cet itinéraire en 1980, conformément à la décision prise par le Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire.

Le dossier technique relatif aux travaux préparatoires, qui pourront être financés dès 1979, est en cours d'élaboration.

Je vous précise toutefois que des crédits ont été demandés au Ministère des Transports afin que puissent être réparées, dès 1978, les sections de la R.N. 85 qui ont subi, durant l'hiver dernier, les plus fortes dégradations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération la plus distinguée.



René JANNIN

Monsieur Louis MAISONNAT
Député de l'Isère
Conseiller Général
Canton de FONTAINE

38600 FONTAINE

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Louis MAISONNAT

MC/GJ

PARIS, le 29 Mai 1978

Monsieur le Directeur des Routes
Ministère de l'Équipement
246, Bd Saint-Germain

75700 - PARIS

Monsieur le Directeur,

Je me permets d'attirer votre attention sur l'état déplorable dans lequel se trouve la R.N 85 qui dessert tout le sud du département de l'Isère.

L'hiver, particulièrement rude cette année, a entraîné des dégâts considérables sur cette route jusqu'à la rendre impraticable en certains secteurs.

Or, d'après mes informations et malgré le classement en itinéraire prioritaire par le C. I. A. T du 13 Février 1978 de cette route de montagne vitale pour les régions traversées, aucun crédit n'est prévu pour financer les travaux de remise en état les plus indispensables.

De ce fait, l'inquiétude est très grande parmi les Maires concernés qui craignent que cette situation n'ait des conséquences négatives sur la vie économique de ces régions, et sur la saison touristique.

Une réunion s'est d'ailleurs tenue le 19 Mai à la Mairie de la MURE avec la participation de 20 Maires, de 4 Conseillers Généraux et de Monsieur le Sénateur MISTRAL et moi même.

L'unanimité s'est faite sur l'urgence de réaliser, dès cette année, les travaux les plus indispensables.

.../...

Une délégation de Maires que j'accompagnerai
souhaiterait vous entretenir de cette question vitale pour le
sud du département.

Aussi, je me permets d'insister pour que vous nous
fixiez un rendez-vous dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur,
mes salutations distinguées.

Louis MAISONNAT
Député de l'Isère



Département de l'Isère

Grenoble, le 30 Mai 1978

DIRECTION DE L'ÉQUIPEMENT

HOTEL DES ADMINISTRATIONS
9, quai Créqui - 38 - GRENOBLE

Téléphone (70) 54.74.18 et la suite

Adresse Postale :

Direction de l'Équipement
45 X
38040 Grenoble Cedex

LE DIRECTEUR

Référence à rappeler :

INFRA/R

Le Directeur Départemental de l'Équipement

A Monsieur le Docteur CARDIN

Conseiller Général

Maire de CORPS

Monsieur le Conseiller Général,

Mes diverses interventions auprès de la Direction des Routes ne m'ont pas permis d'obtenir que la R.N. 85 soit officiellement inscrite dans les itinéraires "Bis" de l'opération "Bison Futé". J'espère qu'elle fera néanmoins l'objet d'une mention sur les cartes qui seront diffusées cet été.

Pour la signalisation, je me propose de faire baliser la R.N. 85 par des panneaux spéciaux indiquant "Route Napoléon", dénomination qui, je pense, devrait exciter sur les touristes un attrait au moins égal à celui des itinéraires "Bis", et qui aurait l'avantage d'être permanent.

En espérant que cette mesure donnera satisfaction aux hôteliers et commerçants de Corps, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller Général, à l'assurance de mes sentiments distingués et les meilleurs.

LE DIRECTEUR,


M. FAUREL

*A propos de "Bison Futé"
et en réponse aux nombreux
interventions que vous avez faites*



RAPPORT du PRÉFET

service: DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT -

bureau: Arrondissement Opérationnel -

OBJET: Information du Conseil Général sur les projets d'autoroute alpin
Voeu n° E.V. 60 du 6 janvier 1978 - 2ème session ordinaire du
Conseil Général de 1977 -

Au cours de sa deuxième session ordinaire de 1977, le 6 janvier 1978, le Conseil Général a émis le voeu n° E.V. 60 par lequel il exprime le désir d'être informé sur les projets d'autoroute alpine.

La discussion préalable à l'adoption de ce voeu a fait apparaître que la question posée concerne l'aménagement d'un axe autoroutier reliant GRENOBLE à MARSEILLE et NICE.

Les études relatives à cette liaison en sont au stade de la recherche préliminaire, portant sur l'intérêt économique général de l'opération d'une part, et sur la possibilité technique de sa réalisation d'autre part. Elles sont conduites par les Services du Ministère des Transports.

L'étude de faisabilité économique entre dans le cadre général des études menées depuis 1972 pour la conception du réseau nécessaire à long terme pour satisfaire les besoins en déplacements sur l'ensemble Sud-Est français. En l'état actuel de ces études qui ne sont pas achevées et n'ont donc pas fait l'objet de positions officielles des autorités concernées, notre information porte sur :

- les différents partis d'aménagement possibles à long terme de l'axe alpin ;
- certains aspects économiques des solutions auxquelles conduiraient ces partis.

Les études menées de 1972 à 1975 avaient essentiellement conclu à l'intérêt de réaliser un axe alpin fort (autoroutier) GRENOBLE - GAP - SISTERON - NICE qui assurerait le désenclavement des zones ainsi desservies et permettrait de différer, sans exclusion à terme, le doublement de l'autoroute A 7 dans la vallée du Rhône.

Les partis d'aménagement faisant actuellement l'objet des études sont les suivants :

- Dans la partie Nord de l'axe alpin :
- aménagement sur place de la R.N. 85 à 7 m de GRENOBLE à GAP,

à 7 m ou 2 x 2 voies de GAP à SISTERON ;

- aménagement sur place à 2 x 2 voies de la R.N. 75 de GRENOBLE à SISTERON ;

- autoroute GRENOBLE - GAP - SISTERON, selon un tracé par MONESTIER DE CLERMONT, CLELLES, MENS et ST BONNET ;

- autoroute GRENOBLE - GAP - SISTERON à caractéristiques réduites selon un tracé par LA MURE, CORPS, ST BONNET.

• Dans la partie Sud de l'axe alpin ;

- autoroute (ou tracé neuf à 7 m) val de Durance - Var avec plusieurs variantes ;

- aménagement sur place à 7 m de la R.N. 85 de DIGNE à GRASSE.

Les premiers résultats de ces études inclinent en faveur de deux solutions plus particulièrement :

- soit un aménagement à 2 x 2 voies de la R.N. 75 entre GRENOBLE et SISTERON ;

- soit la construction d'une autoroute GRENOBLE - GAP - SISTERON par le tracé à caractéristiques réduites.

Le calcul économique montre que pour considérables qu'ils soient ces investissements seraient justifiés. La réalisation de ce réseau alpin apparaîtrait d'ailleurs relativement urgente puisque en l'absence de tout aménagement important sur cet axe, il conviendrait de doubler l'autoroute A 7 en 1990. Cette urgence, paradoxalement, rend ces aménagements peu crédibles car il semble difficile de dégager en 10 ans des crédits d'Etat d'un montant minimum de 1,4 milliard de francs (valeur juillet 1974). Au cas où l'autoroute A 7 serait doublée, un axe alpin à forte capacité deviendrait alors sans objet.

La poursuite et le complément de ces études préliminaires est en cours. Elles sont suivies attentivement, au niveau local, par la Direction Départementale de l'Equipement.

*Répon du Préfet de l'Isère en date du 30 V 78
pour information.*

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 MAI 1978 :

.

- CHAUFFAGE DE L'APPARTEMENT DE fonction de l'institutrice de la classe maternelle :

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- que le volume de l'appartement étant le 1/5 du bâtiment, la dépense à déterminer sera donc de 20% du total de la consommation de fuel.

- fixe à 15,00 F par m3 l'eau chaude pour le sanitaire dont le total des m3 est déterminé par un compteur d'eau chaude

;;;;;;

- Mr le Maire expose au conseil que les pluies torrentielles qui ont fait leur apparition depuis le 23 Fevrier ont, compte tenu de l'importante couche de neige qui recouvrait le sol, provoqué des dégats considérables à la voirie communale et rurale (voie communale de Boustigue et voie communale n° 2 du Coip. Le Maire donne lecture du devis établi par l'Equipement qui fait appa-

- traire une situation de dépense de 141731,52 F. Le Conseil municipal sollicite du Département une subvention spéciale au titre de dégat des eaux.

;;;;;;

REVELLEMENT DES RUES ET DES PLACES de la partie ancienne de la localité :

à savoir la Grande Rue, la rue de l'Eglise, la rue du Mazel, la rue du Serret, la rue du Temple, la rue des Ecoles.

Un marché négocié a été : préparé avec la Société Routiere du Midi pour un montant de 135 472,00 F TTC en application de l'article 308 du Code des Marchés Publics. Le financement serait obtenu comme suit :

-Subvention d'Etat F.S.I.R.	30 000 F
-emprunt auprès de la Caisse des Dépôts taux bonifié	120 000 F

150 000 F

La différence servira au reglement des dépenses annexes (10%)
Le conseil approuve ce projet et sollicite l'approbation préfectorale.

;;;;;;

CREATION D'UNE STATION DE TAXIS :

Le conseil décide de proceder à la création d'une station de stationnement de taxis de 2 places, rue des Fossés devant l'entrée du clocher de l'eglise. Il fixe le montant du droit de place à 250,00 F par taxi et par an à partir du 1° Juillet 1978.

;;;;;;

DEMANDE DE Mr PELLISSIER Gérard, en date du 18/4/78, dans laquelle il sollicite l'autorisation de proceder à l'installation d'une enseigne sur une terrasse à l'entrée de l'immeuble sis rue des Fossés, cadastré n° 289 de la section A C, terrasse d'une superficie de 16 m2 sur la partie communale .
Le conseil décide :

- d'accorder à Mr Pellissier une permission de voirie et l'autorise à occuper le domaine public sur une surface de 16 m2 .
- l'autorisation est établie pour une durée de 30 ans conformément au régime général des permissions de voirie et demeure révoicable si l'intérêt général l'exige, ce dernier étant apprécié en cas de contestation par le Tribunal Administratif.
- de fixer à 10,00F le m2 soit 160,00F la redevance annuelle que Mr

Pellissier devra verser à la caisse du Percepteur.

MR PRA JEAN CLAUDE qui exploite le café restaurant des Touristes a procédé, avec l'accord de la précédente municipalité à l'aménagement d'une terrasse à l'entrée dudit immeuble, d'une superficie de 16 m2

En conséquence, le Maire propose au conseil de déterminer la redevance qui sera due par l'occupant en se référant au montant de redevance des précédentes occupations du domaine public.

Le conseil décide :

- d'accorder à Mr Pra une permission de voirie et l'autorise à occuper le domaine public sur une surface de 16 m2
- l'autorisation est établie pour une durée de 30 ans .
- de fixer à 10,00F le m2 soit 160,00F de redevance annuelle.

AUGMENTATION DU LOYER DE L'ancienne cure :

La Commune a fait procéder à l'installation d'une salle d'eau dans l'appartement de l'ancienne cure qu'occupe actuellement Mr Mary Léon. Le montant de la dépense s'élevant environ à 14 000,00F, il y aurait lieu de procéder à l'augmentation du loyer qui se monte actuellement à 120,00F par mois. Le Conseil décide de porter à 350,00F le montant du loyer mensuel de l'ancienne cure à compter du 1° juillet 1978.

MR le Maire donne lecture d'une lettre de MR Datry Président de l'association A.R.G.I.L.E établie à la Roseraie à Corps, dans laquelle il sollicite la caution de la commune de Corps pour contracter un prêt d'un montant de 150 000 F auprès de la Caisse d'Economie et de Crédit Agricole Mutuel de l'union du Sud Est, 18 rue Voltaire à 38 Vienne . Ce prêt est destiné à l'installation d'une laverie pressing dans les locaux de la Roseraie qui sera ouverte à la population de Corps.

Après délibération, le conseil décide considérant le rôle social tenu par l'association A.R.G.I.L.E auprès des déshérités et marginaux et compte tenu que l'A.R.G.I.L.E a bénéficié des prestations de la D.D.A.S.S. pour assurer son fonctionnement décide :

- de donner sa caution à L'argile aux fins de contracter un emprunt de 150 000 F à la Caisse de Crédit et pour la destination citée ci dessus
- de prendre garantie par affectation hypothécaire et nantissement dont les frais d'acte seront à la charge de l'argile

Mr Gilbert DELAS (Hotel de la Poste) a procédé à l'occupation avec sa terrasse d'une superficie de 34 m2 (17x2) du domaine communal.

Le conseil décide

- d'accorder à Mr Delas une permission de voirie et l'autorise à occuper le domaine public sur une surface de 34 m2
- l'autorisation est établie pour une durée de 30 ans
- la redevance annuelle est fixée à 10,00F le m2.

DIVERSES INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Lettre de la Préfecture de l'Isère en date du 31 MAI 1978 : Versement dans la caisse du Receveur Municipal d'une somme de 11000F représentant le 1° acompte sur l'allocation complémentaire allouée à la commune, sur les crédits du Département pour l'exécution de travaux de grosses réparations aux écoles (année 1978)

Le secrétariat de la mairie sera ouvert uniquement le matin de 10h à 12h du 4 Juillet au 22 Aout.

COPIE D'UNE LETTRE ADRESSÉE & LA PREFECTURE par le MAIRE le 22/5/78:

Le Conseiller Général Docteur Gérard Cardin, demande le rétablissement, le plus rapidement possible, avant l'été, de la Recette Buraliste à Corps.

Celle ci est fermée depuis deux ans. Cela entraîne des conséquences importantes au niveau de l'accueil des touristes, étonnés de ne pouvoir trouver dans un chef lieu de canton les cigarettes ou cigares qu'ils seraient en droit d'y trouver.

Il s'agit là d'un abus de l'administration de la S.E.I.T.A.

Le Conseiller Général demande à Mr le Préfet d'agir avec diligence pour que la recette Buraliste soit rétablie avant l'arrivée des touristes cet été.

signé : Dr Cardin

Cette lettre a été rapportée par Mr Maisonnat le 25/5/78 comme suit :

Conseil Général de l'Isère: commission du budget: Rapporteur Mr Maisonnat:

Le vœu qu'a déposé notre collègue Cardin illustre parfaitement les difficultés rencontrées par les populations des régions de montagne qui ont vu disparaître durant toutes ces années dernières les services publics et privés nécessaires à la vie économique.

Notre Assemblée a eu déjà à plusieurs reprises à connaître de ces problèmes et en particulier lors du débat consacré à la montagne beau coup d'entre nous ont souligné cet aspect important.

Il convient à nouveau de rappeler les travaux qui ont procédé à l'élaboration du schéma d'aménagement des Alpes du Nord, le livre blanc des Chambres de Commerce mais aussi les promesses faites à Vallouise par Mr le Président de la République, ainsi que les décisions du C.I.A.T. du 12 Février 1976.

Ce force nous est de constater que les améliorations promises tardent plus que de raison, que des erreurs se perpétuent.

Comment considérer autrement le fait qu'une commune comme Corps, chef lieu de canton, soit dans l'incapacité, depuis 2 ans, d'assurer le service d'un bureau de tabac avec toutes les activités qui s'y trouvent regroupées.

C'est pourquoi nous vous demandons, Mr Le Préfet de faire en sorte qu'il soit mis fin dans les plus brefs délais à cette situation.

TOUT SUR L'ADMINISTRATION :

C'est bien connu, l'administration est la bête noire des Français. Ils ne peuvent se passer d'elle et on même temps ils ont l'impression d'en être les victimes. En réalité ils ne savent pas s'en servir. Voilà pourquoi le "service d'information et de diffusion du Premier Ministre" a publié un "Guide de vos droits et démarches" qui, véritablement, répond à toutes les questions qui se posent quotidiennement à nous. IL a été conçu à la demande de M Raymond Barro pour "permettre à chaque citoyen de connaître plus aisément ses droits et d'accomplir plus rapidement les démarches qui les font valoir."

Quelles sont les formalités à remplir pour obtenir la carte grise d'une voiture d'occasion? Comment se faire rembourser une cure thermale par la Sécurité Sociale, etc... En 320 pages et 181 rubriques, ce guide renseigne sur toutes les formalités qui jalonnent votre existence: naissance, scolarité, loisirs, vie familiale et professionnelle, prestations sociales, droit au logement, service national... Bien entendu, tous les ministères et secrétariats d'Etat y ont collaboré. Pour une fois cela donne un ouvrage clair et précis rempli de renseignements utiles: adresses et numéros de téléphone, index des mots clés, explications rendant plus compréhensibles lois et règlements. Chaque année, il sera remis à jour

" Guide de vos droits et démarches " en vente dans les librairies ou sur commande adressée à la Documentation française, 29 31 quai Voltaire 75007 PARIS

ANNEE 1978

TABLEAU DES SUBVENTIONS

prévues au budget primitif 1978 article 657 dont le dépassement de crédits sera prévu au budget supplémentaire 1978 , article 657

CHASSE	750,00F
PECHE	500,00
OFFICE DU TOURISME	7500,00
Mutuelle du trésor	100,00 F
CHAMBRE DES METIERS DE GRENOBLE	100,00
MUTUELLE PERSONNEL COLLECTIVITES LOCALES	200,00
COMITE ELUS ROUTE NAPOLEON	250,00
GENTRE ANTI CANCEREUX "LEON BERARD ".....	200,00
CENTRE NAUTIQUE OBIOU	3500,00
KUKLOS	3000,00
Tennis CLUB	500,00
FOOY BALL CLUB OBIOU	3000,00
C.E.G. TRIEVES MENS	50,00
Cie SAPEURS POMPIERS	4000,00
MAISON DAUPHINE PARIS	1000,00
PREVENTION ROUTIERE	300,00
LA BOULE DU CHAMOIS	1100,00
CLUB DU 3) ^e AGE	1500,00
ASSOCIATION AMIS BIBLIOSUS ..	250,00
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	3500,00
ASSOCIATION AIDE A DOMICILE des PERSONNES AGEES	250,00
ASSOCIATION PUPILLES ECOLE PUBLIQUE	200,00
ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS CEIOU	3000,00
AMICALE EMPLOYES COMMUNAUX	7000,00

QUELQUES TRUCS :

POUR ECLAIRCIR DES BIBELOTS EN IVOIRE JAUNIS, nettoyez avec du jus de citron salé ou avec une solution d'alcool ou d'eau. S'ils sont très ternis, traitez les avec un mélange de 9/10 d'eau oxygénée et 1/10 d'ether.

POUR ELIMINER UNE TACHE DE ROUSSEUR SUR UN TISSU, tamponnez avec de l'eau oxygénée et rincez à l'eau tiède.

POUR NETTOYER DES OBJETS EN ETAIN, dépoussiérez et frottez avec une brosse souple imbibée d'un mélange d'eau javollisée (3cl) avec un blanc d'oeuf battu en neige. Laissez sécher, puis passez un chiffon imprégné de vasoline. Polissez. Terminez en lustrant au chiffon doux.

CRUSTINE

L'américaine

Préparation : 30 mn.

Pour 6 à 8 personnes : 250 g de champignons de Paris, 1/2 boîte de cœurs de palmier, 1/2 boîte de maïs en grains, 2 poivrons verts, 1 botte de radis, 1 pied de céleri en branche, 3 tranches de jambon épaisses, 200 g de gruyère, 1 citron, 1 cuil. à dessert de moutarde, huile, vinaigre, sel et poivre.

Coupez les champignons en lamelles et arrosez-les du jus de citron. Préparez ensuite la vinaigrette. Dans un grand saladier mettez la moutarde, le sel, le poivre, 2 cuil. à soupe de vinaigre et 4 cuil. à soupe d'huile, remuez bien le tout. Ajoutez : les champignons et le jus de citron, les cœurs de palmier découpés en rondelles épaisses, le maïs égoutté, les radis en petites rondelles, le céleri en petits tronçons et le jambon en dés, ainsi que le gruyère. Remuez délicatement le tout et servez bien frais.

La parisienne

Préparation : 15 mn.

Pour 4 personnes : 150 g de champignons frais, 200 g de crevettes décortiquées, 100 g d'olives noires, 4 œufs durs, 1 laitue, 1/2 boîte de pointes d'asperges, 1 jus de citron, 1 bol de mayonnaise, persil hâché.

Installez dans un saladier les différents ingrédients arrosés d'un jus de citron. Servez avec une mayonnaise dans laquelle vous aurez ajouté du persil hâché.

La fruitée

Préparation : 15 mn.

Pour 6 personnes : 2 pieds de céleri en branche, 3 pommes vertes, 100 g de cerneaux de noix, 5 cuil. à soupe d'huile, 1 cuil. à café de moutarde, 1 cuil. à entremets de concentré de viande, 2 petits citrons, poivre, fines herbes.

Epluchez les pieds de céleri, grattez-les pour en ôter les fils, détachez les branches, lavez-les et coupez-les en bâtonnets. Conservez les feuilles tendres et les cœurs. Mettez le céleri dans un saladier avec les feuilles détachées, les cœurs et les noix. Faites macérer les pommes coupées en lamelles dans le jus de citron pendant 10 mn, égouttez-les et ajoutez-les à la salade. Mélangez l'huile, le jus de citron (où ont macéré les pommes), la moutarde, le concentré de viande et les fines herbes, poivrez et versez sur la salade.

La chinoise

Préparation : 30 mn.

Pour 6 personnes : 1 kg de soja germé, 250 g de petits pois écossés, 6 petites tomates, 1 botte de radis, 100 g d'olives noires, 1 laitue ou 1 romaine. Pour la sauce : 5 cuil. à soupe d'huile, 1 cuil. à soupe de vinaigre (ou de citron), 2 oignons, 1 gousse d'ail, 2 cuil. à entremet d'extrait de viande, sel, poivre.

Après l'avoir lavé, jetez le soja dans trois litres d'eau bouillante salée, et maintenez-le 1 mn sur le feu. Rincez-le à l'eau froide, égouttez et faites refroidir. Faites cuire les petits pois 30 mn dans de l'eau salée et légèrement sucrée. Mélangez dans un saladier, le soja, les petits pois, la salade, les tomates en quartiers et les radis en rondelles. Préparez une sauce avec l'huile, le vinaigre (ou le citron), les oignons très finement hâchés, l'ail haché et l'extrait de viande. Décorez avec les olives noires et versez la sauce juste avant de servir.

Solution

1	M	A	R	A	T	R	E	S	M	E	G	E	R	E	15
2	I	L	H	O	U	R	I	E	M	A	N	A	T		
3	S	T	E	U	S	R	O	M	B	I	E	R	E		
4	T	O	I	L	E	T	T	E	E	U	N	E	T		
5	R	A	R	E	N	T	R	E	E	S	E				
6	E	P	O	U	S	E	E	R	E	A	M				
7	S	O	U	R	I	S	S	I	E	C	L	O	S		
8	S	U	R	E	S	D	M	A	T	R	O	N	E		
9	L	A	V	I	R	A	G	O	N	I					
10	C	E	L	I	M	E	N	E	E	L	A	A	C		
11	H	D	O	N	D	O	N	E	G	A	L	A			
12	I	D	E	R	U	E	L	L	E	O	D	E	T		
13	P	O	C	H	E	S	E	D	U	N	E	I			
14	I	N	R	I	T	I	F	E	M	I	N	I	N		
15	E	A	U	H	E	R	O	I	N	E	T	A	S		

COMPTE - - RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CENTRE NAUTIQUE
DE L'OBICU

- S A I S O N 1 9 7 7

I- ACTIVITES DU C.N.O.

- Ouverture le 1er Juillet 1977
- Fermeture le 31 août 1977

Inscriptions : 72 inscriptions particuliers
143 inscriptions colonies de vacances
soit au total 215 inscriptions contre 268 en 1976 (-19,70%)

Embarquements :

80 embarquements seniors
464 embarquements cadets-juniors
1678 embarquements contre 2345 en 1976 (-5,20%)
Soit au total 2222 embarquements contre 2345 en 1976 (-5,20%)

Le temps peu élément et le niveau du lac trop élevé peuvent expliquer cette année encore la diminution des inscriptions et embarquements.

Planches à voile :

Avec l'acquisition de trois planches à voile, le C.N.O. propose à ses adhérents une nouvelle activité sportive qui a remporté un vif succès auprès des jeunes.

...../

...
II - RAPPORT FINANCIER

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
ECOLE DE VOILE	22 711,48	
SUBVENTION COMMUNALE	3 300,00	
SKI NAUTIQUE	1 045,00	
B.L	871,68	
TELEPHONE	952,40	
INVESTISSEMENT		
PERSONNEL - Salaires		3 622,60
Stage		II 500,00
FONCTIONNEMENT - Entretien mal.naut.		320,00
Assurance		6 797,34
F.F.V. licences		I 236,76
Essence		176,00
DIVERS : Téléphone		986,90
DEFICIT 1976		499,44
		<u>3 261,32</u>
	<u>28 880,56</u>	<u>28 400,36</u>
	=====	=====

Soit un excédent de trésorerie de F. 480,20

III - DECISIONS POUR LA SAISON 1978

- Ouverture de la base nautique le 1er JUILLET 1978
- Fermeture le 30 septembre 1978
- En juin et septembre, des heures seront réservées à l'organisme "L'ARGILE", ainsi qu'aux enfants des écoles dans le cadre du tiers-temps pédagogique.
- des stages nautiques seront organisés en liaison avec le Village-Vacances du S.UTET.
- TARIF POUR LA SAISON 1978 :
 - Inscriptions : 40,00 f.
 - Assurance : 10,00 f.
 - Embarquement Groupe : 5,50 f.
 - Embarquement minime : 5,50 f.
 - Embarquement particulier : 9,00 f.

.../

-3-

- . Stage : Forfeit semaine : 100,00 f.
- Forfait saison planche
à voile : 60,00 f
- Heure " " : 15,00 f.
- Ski nautique (le
tour) : 15,00 f.

IV - FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE VOILE

Eric JOSSERAND est nommé directeur de l'Ecole de Voile il sera assisté par deux moniteurs

V - ACTIVITES NOUVELLES

- . Hervé FERRIERE et Luc REYNIER nous ont fait part de leur intention d'organiser des promenades pédestres (à moyenne altitude) et des randonnées cyclo-touristes.

Bravo et merci à ces deux jeunes qui manifestent leur désir de participer à l'animation du Village pendant la période estivale.

En conséquence, une modification des statuts a été adoptée.

VI - MODIFICATION DES STATUTS

Article 2 - Ajouter... et le développement d'activités à caractère sportif, par la création de sections spécialisées.

VII - ELECTION DU BUREAU

Le Bureau est reconduit dans son intégralité :

- . Président : Jean BLANC
- . Secrétaire : André DELOR
- . Trésorier : Joseph FERRIERE

VIII - DIVERS

- . Un poste "entretien bateaux" est créé. Ce poste pourrait convenir à un jeune aimant le bricolage. Faire acte de candidature auprès des membres du Bureau
- . La flotille du C.H.O. est forte actuellement de 37 bateaux ou autres, soit :
 - 2 Caravelles
 - 12 dériveurs type 320
 - 4 " type OPTIMOTH
 - 2 " type OPTIMIST

.../

- 2 dériveurs type MINI-MAURIN
 - I " type MOTE
 - 4 " type 4 - 45
 - 3 " type 4 - 20
 - I " type WINDY-JUNIOR
 - 3 planches à voile
- et pour la surveillance et la sécurité sur le lac :
- I bateau type ROCCA 50 CV
 - I " ZODIAC 10 CV
 - I " ZODIAC 7 CV

IX - VOEUX ET SOUHAITS

- Le Bureau et les adhérents du C.N.O. souhaiteraient une aide financière pour l'aménagement de la base nautique. :
 - . entretien de la plage
 - . entretien du ponton
 - . réfection de l'ancienne voilerie
 - . remise en état des bulles dont les bâches n'ont pas résisté cet hiver aux intempéries.
- Chaque année, les estivants nous montrent l'intérêt qu'ils portent aux différentes activités du plan d'eau du SAUTET, il serait souhaitable qu'une étude d'ensemble soit faite afin d'améliorer et de développer ces activités : natation - voile - camping - caravaning et jeux (création d'une aire de jeux).

A Corps, le 6 avril 1978

pour le Bureau
Le secrétaire :

A. DELOR

PROTECTION DE LA NATURE (flore, faune sauvages et sites)

Décret n° 77-1298 du 25 Nov. 1977 (JO 27, page 5565) pris en application de la Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la PROTECTION DE LA NATURE ET concernant les RESERVES NATURELLES.

A- CREATION de RESERVES NATURELLES : C'est le Ministre chargé de la protection de la nature qui, après consultation du "Conseil national de protection de la nature" saisit le ou les préfets départementaux intéressés du projet de classement d'un territoire comme "réserve naturelle", afin que ces préfets engagent les consultations nécessaires (art. 1er). Le Préfet fait procéder à une enquête publique, dont les opérations ont lieu dans chacune des mairies intéressées (art. 2 & 3)..le ou les conseils municipaux doivent émettre, dans le délai de 2 mois après l'ouverture de l'enquête, un AVIS sur le projet de classement; faute de quoi, il est passé outre (art.4). Le préfet communique, pour avis, le rapport d'enquête et les avis recueillis à la "commission départementale des sites" (art.5). A l'issue des consultations le dossier est adressé par le préfet avec son avis au Ministre chargé de la Protection de la nature (art.7). Le décret prononçant le classement est pris après avis du "Conseil National de la protection de la nature" (art.10). La décision de classement est affichée, pendant 15 jours, dans cha cune des communes dont une partie du territoire est incluses dans la réserve; elle est publiée, a la diligence du préfet, dans le recueil des actes administratifs et dans 2 journaux locaux ou régionaux (a rt.II).Elle est également notifiés aux propriétaires et titulaires de droits réels intéressés, avec mise en demeure de mettre les lieux en conformité avec les prescriptions et de formuler leurs demandes éventuellemei. d'indemnisation (art.12).. Toute demande d e modification à l'état ou à l'aspect d'une éréserve naturelle" ou de destruction prévue à l'art.23 loi 10 juillet 1976, est a dressée au Préfet qui en accuse réception (art.15) puis soumet le dossier à l'avis du ou des "conseils municipaux" intéressés et à la "commission départementale des sites" puis saisit le Ministre chargé de la protection de la nature, lequel notifie sa décision, après consultation du "Conseil National de la protection de la nature" (art.15).

B- RESERVES VOLONTAIRES - La demande est adressée au Préfet par le propriétaire (art.17). Le préfet lui en accuse réception et soumet sa demande au conseil municipal de la ou des communes et administrations civiles et militaires intéressées, à l'"association communale de chasse agréée" ou à défaut à la "Fédération départementale des chasseurs" et de la "Commission départementales des sites". Ces avis doivent être formulés dans le délai maximum de 4 mois. A défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable. En cas d'opposition, l'avis doit être motivé (art.18). L'agrément ou le refus est ensuite donné par le Ministre chargé de la protection de la nature (art.19). Les mesures conservatoires peuvent porter sur la réglementation, éventuellement l'interdiction des actions suivantes ; chasse, pêche, exécution de travaux de construction et d'installations diverses, activités agricoles, pastorales ou forestières, exploitations de gravières ou carrières, circulation et stationnement des personnes, animaux ou véhicules; le jet ou dépôt à l'intérieur de la réserve de tous matériaux, produits, résidus et détritux et toutes actions de nature à porter atteinte à l'intégrité des animaux non domestiques ou des végétaux non cultivés, ainsi qu'à l'enlèvement, hors de la réserve, de ces animaux ou végétaux (art.20).

L'agrément d'une propriété comme "réserve naturelle volontaire" est donné pour 6 ans et renouvelable par tacite reconduction sur demande du propriétaire, formée au moins 2 ans avant l'expiration de la période (art.21), la décision d'agrément est, à diligence du préfet, affichée dans les communes intéressées, notifiés aux administrations civiles et militaires ou organismes intéressés, le

propriétaire est tenu de la faire publier à la conservation des hypothèques (art.22).. Le retrait d'agrément, sa modification ou son abrogation sont notifiés aux intéressés, aux maires des communes, aux administrations civiles et militaires et organismes intéressés et à la conservation des hypothèques, par ordre du préfet (art.25) puis publiés/

Daniel FERROT

Fête Communale Traditionnelle
Collaborateur bénévole - Accident
Responsabilité commune engagée.

Dans un article publié page 177 dans le "Journal des Maires n° mars 1977 " on relève les précisions suivantes :

Lorsqu'à l'occasion du démontage des éléments à un podium, fournis par la commune pour la fête locale traditionnelle de la commune, un particulier participe bénévolement au démontage conformément aux usages locaux, en cas d'accident ce volontaire doit être considéré comme "collaborateur bénévole" d'un "service public communal" et s'il est victime d'un accident, bien que n'ayant pas commis personnellement de graves imprudences, il doit être indemnisé par la commune, même s'il n'avait pas été nommé-nement sollicité par les représentants de la commune pour ce travail (arrêt conseil d'état 17 novembre 1976 reg.n° 94-560 et 94-364, sieur Soubrie contre commune de Fayssac).

D'autre part dans le versement de "l'indemnité" compensatrice du préjudice subi par la victime" d'un dommage de "travail public" il ne doit pas être tenu compte des "libéralités" reçues par ailleurs par la victime, et il ne doit pas être déduit du montant des préjudices subis", les sommes versées à la victime à l'aide de fonds recueillis par voie de souscription nationale ou locale en faveur des "sinistrés" (conseil d'état 3 novembre 1977, époux Nativité reg. n° 96.663).

Daniel Perrot

Manque de fondement de Racisme

Le célèbre écrivain RUYDARD KIPLING écrivait :

" L'Est est l'Est et l'Ouest est l'Ouest. Jamais les deux ne se rencontreront. Mais il n'ya ni est, ni ouest, ni frontières, ni races, ni naissance lorsque deux hommes se trouvent face à face, même s'ils viennent des extrémités du monde".

Un train attend le coup de sifflet du chef de gare pour s'ébranler, quand tout à coup le chef de gare s'aperçoit qu'il n'y a plus de roulette dans son sifflet.

- Va ne chercher un petit pois, crie-t-il à sa femme, sinon je ne pourrai pas faire partir le train... Elle s'en va à la recherche d'un petit pois, et au bout de deux heures revient éplorée :

- Je n'ai trouvé que ça ! un pois cassé ...

Le chef de gare impatient (n'oublions pas que le train est toujours en gare) met le pois cassé dans son sifflet, souffle dedans de toutes ses forces et ... la moitié du train démarre...

ACTIVITES DES POMPIERS

Incendie de la forêt à Quet-en-Beaumont

Le 28 mai à 15 heures, Mr MOUTIN, maire de la commune de Quet-en-Beaumont avertissait la brigade de gendarmerie de Corps qu'un incendie était décelé dans la montagne du Mont-Chauvet.

Immédiatement la sirène était actionnée et sous les ordres du lieutenant Rivière, commandant le corps de sapeurs-pompiers de Corps, deux véhicules autopompes étaient dépêchées sur place, transportant une quinzaine de pompiers bénévoles.

Les soldats du feu combattent le sinistre à l'aide de pelles à feu, les véhicules n'ayant pu être amenés à proximité de l'incendie en raison de la déclivité du terrain.

A 18h.15, après presque trois heures d'effort ininterrompu le feu était circonscrit.

La foudre est à l'origine de l'incendie. En effet, celle-ci était tombée sur un sapin au cours d'un violent orage le 27 au soir.

Au cours de la nuit, le résineux s'était consumé progressivement et attisées par des rafales de vent, des braises ont été projetées dans les buissons et herbes environnantes.

Grâce à l'intervention rapide des sapeurs-pompiers, les dégâts ont pu heureusement être limités, car au lieu que tout une montagne soit ravagée par les flammes, cinq hectares seulement ont été détruits.

Le docteur Cardin, conseiller général du canton de Corps et Mr Moutin, maire de Quet-en-Beaumont étaient présents ainsi que le chef Mazeas, commandant la brigade de Corps.

La rapidité de l'alerte et de l'intervention des pompiers a évité une catastrophe certaine qui aurait ravagé la faune et la flore, si précieuse dans cette région. La parfaite collaboration entre les sapeurs-pompiers et les gendarmes de Corps est à souligner/

CARNET BLANC

Le samedi 3 juin a eu lieu à Corps, le mariage d'Annie Boaglio avec Jean-Luc Charles. Nous adressons nos meilleurs vœux aux jeunes époux et nos sincères félicitations à leurs familles.

Le samedi 17 juin, a eu lieu à Corps, le mariage de Marie-Noëlle Galvain avec Michel Hoeppe. Nous adressons nos meilleurs vœux aux jeunes époux et nos sincères félicitations à leurs familles.

NECROLOGIE

Nous avons appris avec peine le décès de M^{lle} Augustine Roux-Paris.

Nous prenons part à la peine de sa famille et lui présentons nos sincères condoléances.

Le club du 3^{ème} âge remercie vivement Mr et M^{me} Boaglio pour le don généreux qui lui a été fait à l'occasion du mariage de leur fille.

Félicitations et meilleurs vœux pour les jeunes époux.

JOYEUSE FETE DES MERES

MAMAN

A la porte une rose éclot.
Je vais te l'offrir. Elle est belle
Comme est beau le chant de l'oiseau.
Je veux aussi chanter bien haut,
Chanter, Maman que je t'aime
Comme l'oiseau, comme la fleur
Aiment le soleil
Dans le grand ciel :
Maman, serre-moi sur ton coeur!

PH. LEBESGUE

A l'occasion de la fête des Mères, ce poème accompagnait une rose offerte par la municipalité, à toutes les dames nées avant 1914, en leur souhaitant une bonne fête.

La Municipalité remercie : Fabienne, Véronique, Corinne, Philippe, Franck et Franck qui ont participé à cette distribution.

LA PETITE MAISON DE MON PETIT VILLAGE

La petite maison de mon petit village,
Face à un vieux clocher où le coq est planté,
La petite maison, si petite et si sage
N'existe que par ceux qui savent tant l'aimer.
Un tilleul ombrageux y penche son feuillage
Quand l'été généreux darde ses rayons d'or,
Un vieux banc vermeulu entend les papotages
Que les bons villageois viennent y faire encore.
Dans cette maisonnette où tout semble paisible
Nous aimons quelquefois venir nous y blottir,
Loin de tout, loin du bruit que fait la grande ville,
Que nous aimons ce lieu qui fait notre plaisir!
Un vieux chat et un chien reposent sous la table,
Attendant qu'une main vienne les caresser
Un être cher est là qui attend inlassable,
Pénélope patiente, de nous voir arriver.
Alors, pourquoi chercher des châteaux en Espagne
Quand un coeur, une fleur, un chien ou un oiseau
Sont là qui vous invitent dans la verte campagne
Et vous offrent en présent ce qu'il y a de plus beau.

J. Bernard

Petite annonce :

Cherche 2 pièces vides (ou neublées) même sans confort, du 1^o au 15 août, ou à l'année.

Mme CHAPEL - 4, rue Jules Verne - 38130 ECHIROLLES.

Tél. : 44-21-40 - le matin.

LE VILLAGE DE VACANCES S'ANIME !

Un printemps maussade et capricieux, s'achève en laissant derrière lui les regrets d'un renouveau bien court après un hiver dont on ne voyait pas la fin.

Pourtant les premiers vacanciers qui ont rêvé pendant de longs mois de ces "chères vacances" tant attendues commencent à arriver chez nous.

C'est ainsi que depuis plus d'un mois, le village de vacances de Corps connaît une animation plus importante.

Des clubs du 3^e âge du Doubs : Besançon, Pontalier, Montbéliard sont venus faire connaissance avec notre région.

Arrivés par autocars, ils ont séjourné près du lac du Sautet dans le cadre magnifique des montagnes du Faraud et de l'Obiou.

Pour beaucoup c'étaient "leurs premières et bonnes vacances" loin de leurs fermes, de leurs familles, jouissant d'un repos bien mérité après des années et des années de dur labeur.

Nous savons tous combien il est difficile pour les paysans de pouvoir se libérer de leurs occupations journalières, de quitter sa maison, même quelques jours.

Grâce aux voyages organisés par la mutualité agricole, aujourd'hui ils ont la joie de pouvoir dire : nous partons en vacances nous aussi.

Monsieur Perot, directeur du village, jeune et dynamique sachant aussi qu'ils seraient heureux de rencontrer des personnes du même âge pour converser, échanger leurs idées, se mit en relation avec notre présidente pour favoriser des rencontres.

Et c'est ainsi qu'en voitures particulières nous prîmes la direction des hauteurs du Sautet accompagnés par notre animatrice Mme Roux pour faire connaissance avec les plus de 60 ans, d'une province assez éloignée de Corps.

Après un accueil chaleureux à l'entrée du hall, échange de souhaits de bienvenue, sourires, poignées de mains qui mirent aussitôt tout le monde à l'aise, les membres des 2 groupes prirent place autour des tables. En quelques mots, Mr Perot fit les présentations.

Le temps passa très vite car la sympathie, puis l'amitié étaient au rendez-vous, chacun ou chacune essayant de vite mettre à l'aise son voisin ou sa voisine, en écoutant, en parlant de nos activités au sein de nos clubs respectifs, de notre vie dans nos villages, dans nos familles.

Puis boutades, histoires, chants, firent oublier à chacun leurs soucis, leurs préoccupations, l'absence d'un compagnon ou compagne trop tôt disparu, en partageant un délicieux goûter.

" Comme il est beau votre village, comme elle est belle votre région. Quelle joie, quelle détente goûtons-nous dans la paix et le silence de vos montagnes". Mr et Mme Perot sont tellement gentils. Leur petite fille vient nous saluer, c'est la gâtée de tout le groupe. Le personnel est très aimable. Et puis nous sommes si bien soignés ", telles sont les paroles que nous avons entendues et que nous sommes heureux de vous transmettre à vous tous lecteur du petit corpatus.

...../

.....
Oui, c'est vrai que notre région est belle, c'est vrai qu'il faut si peu de choses pour rendre les gens heureux.

Et voilà pourquoi habitants de Corps, vous avez pu rencontrer dans nos rues, à la messe, chez nos artisans et commerçants des têtes nouvelles, des personnes que vous ne connaissiez pas mais qui vous souriaient les bras chargés de cadeaux de toutes sortes en souvenir d'un séjour fort apprécié dans un coin charmant de notre belle et douce France, notre beau pays de Corps.

Pour le club : J. Arbouet

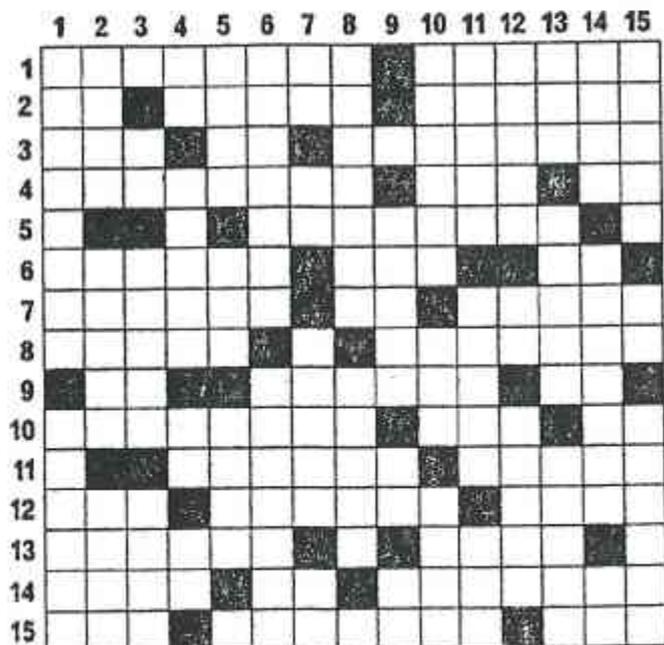
L'Office du tourisme recrute pour la saison d'été à partir du 25-6, 1 gardien, pour l'encaissement et l'entretien des 3 campings; faire parvenir les candidatures en Mairie de Corps, avant le 23-6.

Salaire mensuel : 1800 frs.

L'office du tourisme met en adjudication la buvette du lac, pour la saison, mise à prix minimum : 3500 frs.

Faire parvenir les offres en Mairie de Corps avant le 25-6.

MOUS CROISÉES



HORIZONTALEMENT

1. Mères sans indulgence. Femme acariâtre et très méchante.
2. Pronom. Femme divinement belle. Tirât sa source.

3. Bienheureuse. Indissociables des coutumes. Elle est ridicule et prétentieuse.
4. Tout costume féminin. Dêvêtue dans le mauvais sens. Agent de liaison.

5. Celles de fonds sont les bienvenues.
6. La femme. Période de longue durée. Temps abrégé.
7. Femme du milieu. Exprime une condition. Bien ouvert.
8. Infaillibles. Femme âgée et respectable.
9. Base d'accord pour musiciens. Elle a la taille et les manières d'un homme. Conjonction.
10. Femme coquette (et médisante) de Molière. Vieux roi. Actinium.
11. Femme qui a beaucoup d'embonpoint. Atteignit.
12. Poisson de bocal. Entre le lit et le mur. Passe à Quimper.
13. Meurtris. Tas de sable.
14. Des mots en croix. Son double est à Paris. Qui appartient aux femmes.
15. On l'emploie pour couper. Elle est douée de sentiments nobles et élevés. Amas.

VERTICALEMENT

1. Madame anglaise. Femme acariâtre et difficile à vivre.
2. Voix de femme. De mœurs légères. Femme us-paghole.
3. Au sein du rein. Mon-

- tagnes russes. Non préparé.
4. Marque la joie ou la douleur. Pétrarque l'aima. Abréviation. Partie d'éclat de rire.
5. Hale. Mot de minute. Saint anglais.
6. Grossiers. Grâce, élégance.
7. Fin de verbe. Mot de Marius. Femme sottie et niaise. Iridium.
8. Femmes séduisantes. Sur la Garonne.
9. Travaille d'arrache-pied. Sur le calendrier. Marque le dédain.
10. Femme d'un certain âge. Il change tous les jours. La première femme y fut tentée.
11. Qui empêche de bien voir. Pour le prêtre et la femme. Baigne la Suède.
12. Sous-vêtement féminin. Chromo symbolique. Accablé.
13. Sur la boussole. Galerie d'art. Entaille.
14. Qui ne court pas les rues. Femme cloîtrée. Parasseux inversé.
15. Décapité. Pronom. Femmes de mauvaises mœurs.

SOLUTION PAGE CUISINE

